



DCM DU 22 FEVRIER 2024

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2024.033

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, **le 22 février** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 16 février 2024 - **Date d'affichage** : 27 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

23 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLERY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Anne-Laure OULED-SGHAÏËR, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL, Anne VIOT.

6 excusés : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Eric GOSSET, Jonathan RAULT et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Laëtitia NOEL.

6 pouvoirs : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏËR), Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER) et Mesdames Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES), Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Anne VIOT), Laëtitia NOËL (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN-DUFFÉE).

Secrétaire de séance : Elsa ROUSSEL

EFFECTIFS SCOLAIRES DANS LES ECOLES PULIQUES ET PRIVEES DE LIFFRE

VU la délibération n°14.151 du 23 mai 2014 définissant la notion d'ayant droit ;

VU le recensement effectué par le service Enfance Education auprès des écoles publiques et privées de la commune ;

CONSIDÉRANT la notion de référence allouée aux effectifs scolaires des écoles publiques à la rentrée scolaire 2023 pour le calcul du coût moyen élèves des écoles publiques ;

L'assemblée communale est informée des éléments suivants :

Ecoles	Effectifs scolaires au 1er janvier 2024	
	Total	Liffréens ou assimilés, et ayants-droits
Ecole maternelle publique	221	221
Ecoles élémentaires publique	488	488
Ecole maternelle privée	201	181
Ecole élémentaire privée	311	278

Total écoles publiques : 709 élèves

Total école privée : 512 élèves

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des effectifs scolaires au 1^{er} janvier 2024 au sein des différents établissements scolaires, tels que présentés.

A Liffre,
Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ

